



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2018
Date de publication de la convocation : 31/10/2018
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 16/11/2018

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LEMONNIER

Ouverture de la séance à 18h00 :
Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 166
Nombre de votants : 199

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2018 :
Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :
Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :
Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 190

OBJET : Composition de la commission d'attribution des fonds de concours

Nombre de membres : 221 18h20

Nombre de votants : 199

Pour : 182 Contre : 2 Abstentions : 15

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire :

- **Dit** que la commission d'attribution des fonds de concours communautaire est composée comme suit :
 - Le Vice-président en charge de la relation avec les territoires et le monde rural, Patrice PILLET,
 - Le Vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, Benoît ARRIVÉ,
 - Le Vice-président en charge des équipements structurants et de la santé, Jacques COQUELIN,
 - La Vice-présidente en charge du tourisme, Geneviève GOSSELIN-FLEURY,
 - Le Vice-président en charge des finances et de la commande publique, Christian PRIME,
 - La Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de la planification, Yveline DRUEZ,
 - Mme Chantal DUCOURET et M. Hubert LEMONNIER représentants les communes de moins de 500 habitants,
 - M. Dominique JEANNE et M. Guy AMIOT représentants les communes de 501 à 1000 habitants,
 - M. Jean LEPETIT et M. Guy CHOLOT représentants les communes de 1001 à 3000 habitants,
 - M. Jacques LEPETIT au titre des communes de 3001 à 10 000 habitants,
 - M. Dominique HEBERT au titre des communes de plus de 10 001 habitants.

- **Désigne** en qualité de suppléants les représentants ci-après :
 - Mme Hélène LESEIGNEUR et M. Nicolas POISSON représentants les communes de moins de 500 habitants,
 - M. Robert LEBRETON et M. Pascal MONHUREL représentants les communes de 501 à 1000 habitants,
 - M. Serge MARTIN et M. Bertrand BOTTIN représentants les communes de 1001 à 3000 habitants,
 - M. Bruno VILTARD au titre des communes de 3001 à 10 000 habitants,
 - M. Jean-Michel MAGHE au titre des communes de plus de 10 001 habitants.

Délibération n° 2018 - 191

OBJET : Modification n° 8 de la composition des commissions thématiques

Nombre de membres : 221 18h22

Nombre de votants : 198

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide :

- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant que titulaire de la commission Promotion et Attractivité,

- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant de membre suppléant de la commission Finances et Commande Publique,

- **De remplacer** M. Jacques REGNAULT par M. Eric BRIENS en tant que membre suppléant de la commission Développement des Territoires.

Délibération n° 2018 - 192

OBJET : Syndicat Mixte régional des Ports Normands Associés - Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical et désignations au conseil portuaire de Cherbourg

Nombre de membres : 221 18h24

Nombre de votants : 199

Pour : 180 Contre : 7 Abstentions : 12

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire :

- **Désigne** pour siéger au comité syndical en qualité de délégué suppléant :
 - M. Gilbert LEPOITTEVIN
- **Désigne** pour siéger au conseil portuaire de Cherbourg :
 - M. Jean-Michel MAGHE, titulaire
 - M. Patrick LERENDU, titulaire
 - M. Hubert VIGNET, suppléant
 - Mme Christine LEONARD, suppléante

Délibération n° 2018 - 193

OBJET : IUT Cherbourg Manche - Désignation de représentants de la CAC

Nombre de membres : 221 18h27

Nombre de votants : 199

Pour : 175 Contre : 6 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire désigne en son sein Madame Claudine SOURISSE Titulaire représentante de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Madame Nicole BELLINOT DELACOUR suppléante pour siéger au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Cherbourg-Manche.

Communication :

OBJET : Présentation du plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire

Communication sur le déploiement du plan :

Comme indiqué dans la présentation, le plan d'actions a été présenté au COPIL Attractivité Médicale.

Une plus ample action de communication sera faite par la suite avec comme cible les acteurs de la démarche mais aussi la population du Cotentin.

Une mise en œuvre concertée et suivie :

De même que son élaboration, la mise en œuvre du plan d'actions sera faite de manière concertée avec tous les acteurs de la démarche, au niveau local mais aussi départemental, et régional, avec la participation de l'ARS et du Conseil de l'Ordre des Médecins.

L'instance de suivi de ce plan d'actions sera le Conseil de santé du Cotentin.

Le plan d'actions sera déployé de novembre 2018 à décembre 2021.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 194

OBJET : Restitution de la compétence facultative en lien avec le port Diélette

Nombre de membres : 221 18h50

Nombre de votants : 201

Pour : 175 Contre : 1 Abstentions : 25

Claudine SOURISSE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire décide de restituer, à compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence «**Aménagement, construction et exploitation de la zone de Port Diélette** : Dans le cadre de la concession conclue avec le Conseil Général de la Manche, la Communauté de Communes assure la construction et l'exploitation de Port-Diélette. Dans le prolongement de cette compétence, la Communauté de Communes pourra réaliser des opérations immobilières, commerciales connexes susceptibles de contribuer au développement de la zone de Port Diélette», **sauf la coordination et le soutien au développement du nautisme.**

Délibération n° 2018 - 195

OBJET : Définition de l'intérêt communautaire pour les Zones d'Aménagement Concerté

Nombre de membres : 221 18h53

Nombre de votants : 203

Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est votée aux 2/3 des membres du Conseil.

Le Conseil Communautaire décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté exclusivement à vocation économique.

Délibération n° 2018 - 196

OBJET : Projet de Bus Nouvelle Génération - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération du Cotentin / Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221 19h49

Nombre de votants : 203

Pour : 153 Contre : 16 Abstentions : 34

Johan DENIAUX qui a donné procuration à Elisabeth BURNOUF ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la poursuite du projet de Bus Nouvelle Génération sur Cherbourg-en-Cotentin ;
- **Autorise** la poursuite des études pour le Pôle d'Echange Multimodal de Cherbourg,
- **Approuve** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative au projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin, dont le projet est joint à la délibération ;
- **Autorise** le président à lancer et à signer tous les marchés et leurs éventuels avenants relatifs au projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin, sous réserve des crédits inscrits au budget ;
- **Dit que** l'ensemble des dépenses dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin seront inscrites au budget annexe Transport (14).

Délibération n° 2018 - 197

OBJET : Soutien au site universitaire

Nombre de membres : 221 19h54

Nombre de votants : 204

Pour : 200 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Dit** que les dépenses seront imputées au budget principal 2018 comme suit :

- * Rénovation et entretien de l'immobilier : section investissement, LdC 75220, compte 2041583.
- * Fonctionnement du site universitaire : section fonctionnement, LdC 60544, compte 6574.
- * Charges d'exploitation du hall technologique : section fonctionnement, LdC 60543, compte 6574.
- * Projets de recherche et d'innovation pédagogique : section fonctionnement, LdC 60538 et 60540, compte 6574.

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment la convention avec l'Université de Caen, découlant des engagements exposés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 198

OBJET : Approbation de la cinquième mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221 19h56

Nombre de votants : 204

Pour : 194 Contre : 1 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Emet** un avis favorable au projet d'implantation du prototype d'éolienne sur le site industrialoportuaire,
- **Approuve** la cinquième mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Dit** que conformément à l'article R 153-16 du code de l'urbanisme, l'approbation de la cinquième mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin sera communiqué par le préfet de la Manche au syndicat mixte Port Normands et Associés en sa qualité de personne publique qui réalise l'opération,
- **Dit** que la délibération fera l'objet, en application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de Cherbourg-en-Cotentin, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales,
- **Dit** que le PLU de Cherbourg-en-Cotentin modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg aux heures et jours habituels d'ouverture au public et au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **Dit** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée,
- **Précise** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche et aux personnes publiques associées.

Délibération n° 2018 - 199

OBJET : Avis de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la région de Cherbourg

Nombre de membres : 221 20h10

Nombre de votants : 203

Pour : 134 Contre : 36 Abstentions : 33

Le Conseil Communautaire :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques naturels de la région cherbourgeoise avec les réserves suivantes :
 - permettre les constructions recevant du public de type U à proximité immédiate du Centre Hospitalier Public du Cotentin et favorisant son fonctionnement par l'amélioration de la qualité et l'offre de soins ou par l'amélioration de la sécurité de ses patients fragiles tout en s'inscrivant dans une logique globale de réduction de la vulnérabilité au risque de submersion marine afin d'augmenter la résilience du territoire à ce risque.

- apporter des éclairages ou corrections sur les ambiguïtés de l'étude conformément aux attentes exprimées par la commune de La Hague et sur la méthode de fixation de la cote NGF dans les zones où un risque de débordement des cours d'eau est signalé.

- **Demande** que la préfecture de la Manche prenne en compte les réserves exprimées ci-dessus.

Délibération n° 2018 - 200

OBJET : Prescription du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Nombre de membres : 221 20h18

Nombre de votants : 201

Pour : 194 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide :

- **De prescrire** l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **De définir** les objectifs poursuivis conformément aux propositions émises dans l'exposé de la délibération,
- **De fixer** les modalités de concertation conformément aux propositions émises dans l'exposé de la délibération,
- **De dire** que le bilan de la concertation sera dressé par le président devant le conseil communautaire et fera l'objet d'une délibération de notre assemblée, qui interviendra au plus tard le jour de l'arrêt de projet de PLU par le conseil,
- **De dire** que conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9,
- **De dire** que conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin durant un mois ainsi que d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2018 - 201

OBJET : Zone d'Activité d'Armanville à VALOGNES – Désaffectation d'une partie d'espace vert aux fins de vente à l'entreprise Durand O. Etasse (ZE 137p)

Nombre de membres : 221 20h19

Nombre de votants : 201

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire décide :

- **De prononcer** la désaffectation de cette partie de la parcelle ZE n° 137 d'une surface d'environ 370 m² (plan joint sous teinte verte dans la délibération), les frais de bornage et d'arpentage étant à la charge de la commune de Valognes en sa qualité de propriétaire du bien,

- **De préciser** que ce prononcé permettra à la Commune d'acter le déclassement de ce bien, soit la sortie de son domaine public, aux fins de sa mise en vente.

Délibération n° 2018 - 202

OBJET : Modification du tableau des emplois

Nombre de membres : 221

20h21

Nombre de votants : 201

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 11

Le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Adjoint technique territorial	1	TC	Ouverture	Direction DMA – agent de déchetterie (Augmentation temps de travail supérieure à 10 %)
Ingénieur territorial	1	TC	Ouverture	Direction DMA – Chargé de projet amélioration du tri
Cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe) à temps complet	1	TC	Ouverture	
Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux (adjoint d'animation territorial, adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe)	1	28/35h	Ouverture	Pôle proximité et Aménagement : PP Coeur du Cotentin – animateur RAM
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe)	1	17h30/35h	Ouverture	Pôle proximité et Aménagement : PP St-Pierre-Eglise – opérateur comptable
Administrateur hors classe	1	5/35h	Ouverture	Pôle Finances - Directeur

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Pôle RH – gestionnaire dialogue social
Adjoint administratif territorial	1	17h30/35h	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	1	30/35h	Fermeture	
Adjoint administratif territorial	7	TC	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	24/35h	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	28/35h	Fermeture	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	24	TC	Fermeture	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC	Fermeture	
Attaché territorial	4	TC	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	5h15/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	8h15/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	10h50/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	31,50/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	22h30/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	25h25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h25/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h45/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	26h59/35h	Fermeture	

ATSEM principal de 2ème classe	1	28h10/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	30/35h	Fermeture	
ATSEM principal de 2ème classe	1	32h45/35h	Fermeture	
Animateur territorial	1	TC	Fermeture	
Agent social territorial	1	25/35h	Fermeture	
Educateur de Jeunes Enfants	1	TC	Fermeture	
Puéricultrice de classe supérieure	1	TC	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	7h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial territorial	1	8h05/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	8h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	9h40/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	9h49/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	10h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	10h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	12h35/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	14h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	15h20/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	16/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	16h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	17/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	19/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	20/35h	Fermeture	

Adjoint technique territorial	1	21h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	3	28/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	28,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	28h40/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	2	31,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	32/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	34,50/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	18	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	22h15/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	22h20/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	27h30/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	30/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal de 2ème classe	58	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	TC	Fermeture	
Agent de maîtrise	1	24h45/35h	Fermeture	
Agent de maîtrise	2	TC	Fermeture	
Technicien territorial	4	TC	Fermeture	
Technicien principal 1ère classe	1	TC	Fermeture	
Ingénieur territorial	1	TC	Fermeture	
Ingénieur principal	1	TC	Fermeture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	5h50/35h	Fermeture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	9h45/35h	Fermeture	

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	13h05/35h	Fermeture	
Hors filière	3	TC	Fermeture	

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie B (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1^{re} classe) et de catégorie A (ingénieur territorial, administrateur hors classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération.
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2018.

Délibération n° 2018 - 203

OBJET : Cinéma "Le Richelieu" à Réville - Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession

Nombre de membres : 221 20h24

Nombre de votants : 200

Pour : 191 Contre : 1 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** le choix du délégataire présenté par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et désigne la S.A.R.L. « CINEODE », dont le siège social est situé Place Yves Brinon – BP 57 – 02300 CHAUNY et représenté par M. Olivier DEFOSSE comme attributaire de la Concession de Service Public relative à l'exploitation du Cinéma « Le Richelieu »,
- **Approuve** le projet de contrat de concession de Service Public tel qu'annexé à la délibération,
- **Dit** que la durée de la concession court avec effet du 1^{er} janvier 2019, pour cinq (5) années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Délibération n° 2018 - 204

OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2018

Nombre de membres : 221 20h28

Nombre de votants : 200

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 9

La délibération est votée aux 2/3 des suffrages exprimés.

Le Conseil Communautaire décide :

- **De fixer** le montant global de la DSC à verser aux communes membres en 2018, soit 3 648 309 euros.
- **D'adopter** les principes de répartition de la DSC de la communauté d'agglomération du Cotentin tels qu'ils sont exposés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 205

OBJET : Création d'un budget annexe services communs

Nombre de membres : 221 20h30

Nombre de votants : 200

Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la création d'un budget annexe M14 intitulé « services communs » relatif aux compétences transférées aux communes et dont la gestion est restituée à la communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Dit** que ce budget annexe sera créé au 1^{er} janvier 2019.

Délibération n° 2018 - 206

OBJET : Transfert du budget annexe 03 promotion du tourisme au budget principal au 1^{er} janvier 2019

Nombre de membres : 221 20h32

Nombre de votants : 200

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide d'inclure le budget 03 « Promotion du tourisme » dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération n° 2018 - 207

OBJET : Décisions Modificatives n°1 budget annexe abattoir - 13, n°2 Budget principal -01, budgets annexes Développement économique location - 08, Eau - 09, Assainissement collectif HT - 10, transports -14

Nombre de membres : 221 20h36

Nombre de votants : 200

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** les décisions modificatives n°1/2018 : Budget annexe Abattoir 13, n°2/2018 : Budget principal, budgets annexes 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 14 – Transports ;

- **Autorise** le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe de la délibération.

Délibération n° 2018 - 208

OBJET : Reprise des résultats transférés par les communes en matière de compétence Eau et/ou Assainissement

Nombre de membres : 221 20h45

Nombre de votants : 200

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire décide d'accepter les résultats transférés par les communes tels que délibérés par elles et présentés dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 209

OBJET : Convention de dette récupérable entre Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin - avenant n°1

Nombre de membres : 221 20h48

Nombre de votants : 200

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire autorise le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

Délibération n° 2018 - 210

OBJET : Signature de la convention de soutien à la semaine fédérale internationale du cyclotourisme 2020

Nombre de membres : 221 20h58

Nombre de votants : 200

Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide de soutenir l'organisation de la 82^{ème} semaine fédérale internationale du Cyclotourisme qui se tiendra à Valognes en 2020 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

Délibération n° 2018 - 211

OBJET : OPAH et OPAH de Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires

Nombre de membres : 221 21h00

Nombre de votants : 200

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 15

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'octroyer** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la délibération,
- **De préciser** que la dépense sera imputée au compte 20422, ldc 75543,
- **D'autoriser** le versement des aides octroyées, au vu des factures acquittées.

Délibération n° 2018 - 212

OBJET : Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Saint Sauveur le Vicomte - Fixation du loyer annuel

Nombre de membres : 221 21h01

Nombre de votants : 200

Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide de fixer la valeur locative annuelle de la caserne de gendarmerie de Saint Sauveur le Vicomte à 66 303 €.

Délibération n° 2018 - 213

OBJET : Renouvellement bail commercial centre de tri postal de St Sauveur le Vicomte - fixation du loyer annuel

Nombre de membres : 221 21h03

Nombre de votants : 200

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire décide de fixer la valeur locative annuelle du centre de tri postal de St Sauveur le Vicomte à 49 169 € HT (hors provision de charges).

Délibération n° 2018 - 214

OBJET : Pôle de proximité de Montebourg - Contribution 2018 école privée Notre-Dame

Nombre de membres : 221 21h04

Nombre de votants : 200

Pour : 142 Contre : 34 Abstentions : 24

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'année 2018 à l'école Notre-Dame de Montebourg,
- **Fixe** le montant de l'aide à 45 000 € pour les élèves de maternelle et à 33 980 € pour les élèves du cours élémentaires,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 65, article 6558.

Délibération n° 2018 - 215

OBJET : Pôle de proximité Les Pieux - Convention relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage des roches du Platé avec la DIRMer MEMNor

Nombre de membres : 221 21h05

Nombre de votants : 200

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 8

Le Conseil Communautaire décide :

- **De signer** une nouvelle convention de fonds de concours avec la subdivision des Phares et Balises pour le fonctionnement et l'entretien du balisage de la bouée du *Platé* du Port Diélette,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget du port Diélette, article 61528,
- **De préciser** que les modalités de concours des Phares et Balises sont exposées dans la convention.

Délibération n° 2018 - 216

OBJET : Pôle de proximité Les Pieux - Convention relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage lumineux d'accès au Port Diélette avec la DIRMER MEMNor

Nombre de membres : 221 21h06

Nombre de votants : 200

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire décide :

- **De signer** la nouvelle convention de fonds de concours n°178 proposée par la DIRMer MEMNor relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage lumineux d'accès au Port de Diélette,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget du Port Diélette, article 61528,
- **De préciser** que les modalités de concours de la Subdivision des Phares et Balises sont inscrites dans la nouvelle convention.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN